

Séance d'Installation à huis clos (Salle d'Honneur)

*Sous la présidence de Madame Anne-Marie DECOTTIGNIES,
puis de Monsieur Jean-Michel DESAILLY,*

Étaient présents :

*M. Jean-Michel DESAILLY, Mme Fabienne KWIATKOWSKI, M. Léon BERNARD,
Mme Anne-Marie DUPUIS, M. Fernand DELCOURT, Mme Anne-Marie DECOTTIGNIES,
M. Ioannis KARAMANOS, Mme Olga BOULONNE, Mme Elisabeth DEVAUX,
M. Sébastien ROCHE, M. Ludovic CAPRON, Mme Magdaléna WIDMAR,
Mme Claire SOUFFLET-LEMANCEL, M. Christopher DUVANEL et M. Quentin DUPUICH.*

M. Quentin DUPUICH est élu secrétaire.

Élection du Maire

Le Conseil municipal a désigné à l'unanimité deux assesseurs : M. Léon BERNARD et Mme Claire SOUFFLET-LEMANCEL. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote. Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- M. Jean-Michel DESAILLY : 15 voix

M. Jean-Michel DESAILLY ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

Fixation du nombre d'Adjoins au Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L21122-2 ;
Considérant que le Conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoins appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 Adjoins.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- d'approuver la création de 4 postes d'Adjoins au Maire.

Élection des Adjoint

Le Maire a rappelé que les Adjoint sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil municipal. La liste des Adjoint est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Après avoir constaté au dépôt d'une liste de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire, il est procédé au 1^{er} tour du scrutin.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

A obtenu la liste «Continuons d'avancer» des Adjoint au Maire : 15 voix.

Mme Fabienne KWIATKOWSKI, M. Léon BERNARD, Mme Anne-Marie DUPUIS, M. Fernand DELCOURT ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés respectivement 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} Adjoint au Maire, conformément à l'ordre du tableau.

Constitution de la commission «Développement-Finances»

Après délibération, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de former la commission DÉVELOPPEMENT- FINANCES et procède à l'élection de ses membres :

Vice-Président : M. Fernand DELCOURT

Membres :

- Mme Fabienne KWIATKOWSKI
- M. Léon BERNARD
- Mme Anne-Marie DUPUIS
- Mme Anne-Marie DECOTTIGNIES
- M. Quentin DUPUICH
- Mme Claire SOUFFLET-LEMANCEL
- M. Ioannis KARAMANOS

Délibération annuelle autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide la création d'un emploi saisonnier d'ouvrier d'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux du 1^{er} juin au 31 octobre 2020 ;
- précise que la durée de l'emploi sera de 35 heures par semaine ;
- décide de l'indice brut de traitement 350 - indice majoré 327 ;
- habilite l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi, contrat d'une durée maximale de six mois sur une même période de douze mois.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.